

Nombre de membres :

Séance du 23 avril 2026

En exercice : 15

Présents : 11

N° 2026/04/13

Votants : 13

Pouvoir : 02

Convocation : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire.

Présents : Christian Beguet – Agnès Lethenet – Thierry Juillard – Nathaly Arnol – Marjolaine Duprat – Elvis Lempereur – Pauline Beguet – Jean-Marie Chassagne – Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert – François Villaret

Excusés : Céline Descollonges (pouvoir à Thierry Juillard) – Bertrand Ricard - Juliette Gordillo - Laurie Vagnat (pouvoir à Agnès Lethenet)

Absent :

Secrétaire de séance : F Villaret

OBJET : Déclaration d'intention d'aliéner

*** renonciation droit préemption sur parcelle A – n° 1 922 et 1 924**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 2020/03/03 du 06 mars 2020 instituant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du plan local d'urbanisme de la commune,

Vu la délibération n° 2026/04/01 du 03 avril 2026 attribuant à Monsieur Christian BEGUET, Maire les délégations du conseil municipal et notamment, la 15° - exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, jusqu'à hauteur de 1 000 000 €,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner parvenue en Mairie ci-après :

-reçue le 15 avril 2026 de Maître BOY Karine, notaire à Trévoux (Ain), enregistrée sous le n° DIA00124326V0007, concernant l'immeuble bâti sis 505 chemin des Ferrières, cadastré section A – n° 1 922 et 1 924, d'une superficie de 1 231 m², en zone UB du PLU,

Considérant que le prix de vente est de 1 057 000 € (dont 36 960 € de mobilier), soit en-dessus de la délégation consentie au Maire,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DECIDE** de renoncer au droit de préemption sur l'immeuble bâti cadastré section A – n° 1 922 et 1 924, 505 chemin des Ferrières.

Fait et délibéré, le 23 avril 2026
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Christian BEGUET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Déclaration d'intention d'aliéner : renonciation droit préemption sur parcelle A - n. 1 922 et 1 924

Date de transmission de l'acte : 28/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/04/2026

Numéro de l'acte : DEL20260413 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260423-DEL20260413-DE

Date de décision : 23/04/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.3. Droit de preemption urbain

Nombre de membres :

Séance du 23 avril 2026**En exercice : 15****Présents : 12****N° 2026/04/14****Votants : 15****Pouvoir : 03****Convocation : 17 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire.

Présents : Christian Beguet – Agnès Lethenet – Thierry Juillard – Bertrand Ricard - Nathaly Arnol – Marjolaine Duprat – Elvis Lempereur – Pauline Beguet – Jean-Marie Chassagne – Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert – François Villaret

Excusés : Céline Descollonges (pouvoir à Thierry Juillard) – Juliet Gordillo (pouvoir à Bertrand Ricard) Laurie Vagnat (pouvoir à Agnès Lethenet)

Absent :

Secrétaire de séance : F Villaret

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025 de la commune

Monsieur Thierry JUILLARD, 2^{ème} adjoint – Vice-président de la commission des Finances, présente le Compte Financier Unique 2025 de la commune, dont les résultats globaux, s'établissent ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser	Budget total
Dépenses	861 110,38	814 738,34	180 054,91	1 855 903,64
Recettes	1 218 572,31	1 094 655,19	122 472,23	2 435 699,73
Résultat de l'exercice	357 461,93	279 916,85	-57 582,68	579 796,09
Résultat reporté	73 890,67	-242 750,94		-168 860,27
RESULTAT DE CLOTURE	431 352,60	37 165,91	-57 582,68	410 935,83

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 15 avril 2026,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune,

Considérant les dispositions liées au Compte Financier Unique et les différentes informations sur la collectivité,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Messimy-sur-Saône.

Fait et délibéré, le 23 avril 2026

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Christian BEGUET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Approbation du Compte Financier Unique 2025 de la commune

Date de transmission de l'acte : 28/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/04/2026

Numéro de l'acte : CFU2025CNE (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260423-CFU2025CNE-BF

Date de décision : 23/04/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Pouvoir : 03

Convocation : 17 avril 2026

Séance du 23 avril 2026

N° 2026/04/15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire.

Présents : Christian Beguet – Agnès Lethenet – Thierry Juillard – Bertrand Ricard - Nathaly Arnol – Marjolaine Duprat – Elvis Lempereur – Pauline Beguet – Jean-Marie Chassagne – Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert – François Villaret

Excusés : Céline Descollonges (pouvoir à Thierry Juillard) – Juliet Gordillo (pouvoir à Bertrand Ricard) Laurie Vagnat (pouvoir à Agnès Lethenet)

Absent :

Secrétaire de séance : F Villaret

**OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe
« Locaux commerciaux »**

Monsieur Thierry JUILLARD, 2^{ème} adjoint – Vice-président de la commission des Finances, présente le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Locaux commerciaux », dont les résultats globaux, s'établissent ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser	Budget total
Dépenses	1 867,37	9 698,67	1 287,08	12 853,12
Recettes	17 966,77	16 440,12	1 287,08	35 693,97
Résultat de l'exercice	16 099,40	6 741,45	0,00	22 840,95
Résultat reporté	10 364,00	-1 142,70		9 221,30
RESULTAT DE CLOTURE	26 463,40	5 598,75	0,00	32 062,15

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 15 avril 2026,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Locaux commerciaux » de la commune,

Considérant les dispositions liées au Compte Financier Unique et les différentes informations sur la collectivité,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Locaux commerciaux » de la commune de Messimy-sur-Saône.

Fait et délibéré, le 23 avril 2026
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Christian BEGUET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe "Locaux commerciaux"

Date de transmission de l'acte : 28/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/04/2026

Numéro de l'acte : CFU2025LOC (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260423-CFU2025LOC-BF

Date de décision : 23/04/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Nombre de membres :

Séance du 23 avril 2026

En exercice : 15

Présents : 12

N° 2026/04/16

Votants : 15

Pouvoir : 03

Convocation : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire.

Présents : Christian Beguet – Agnès Lethenet – Thierry Juillard – Bertrand Ricard - Nathaly Arnol – Marjolaine Duprat – Elvis Lempereur – Pauline Beguet – Jean-Marie Chassagne – Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert – François Villaret

Excusés : Céline Descollonges (pouvoir à Thierry Juillard) – Juliet Gordillo (pouvoir à Bertrand Ricard) Laurie Vagnat (pouvoir à Agnès Lethenet)

Absent :

Secrétaire de séance : F Villaret

OBJET : Fixation du taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'état n° 1259COM portant notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026, avec les ressources fiscales dont le taux doit être voté et les ressources fiscales indépendantes des taux votés,

Vu les ressources fiscales prévisionnelles 2026 s'établissant ainsi qu'il suit :

* produit total de référence	498 994 €
* allocations compensatrices	3 373 €
* FNGIR	-70 312 €
* coefficient correcteur	114 845 €

	546 900 €

Vu la proposition de la commission des Finances de porter le produit total souhaité à 518 954 €, permettant de disposer d'un total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026 de 566 860 €,

Considérant que cela représente une variation proportionnelle de 1,04000,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026, en tenant compte d'une variation proportionnelle de 1,040000, permettant d'obtenir un produit attendu des ressources à taux voté de 518 954 €.

- **VOTE** donc les taux comme suit :
 - * Taxe foncière bâtie (TFB) 33,38 %
 - * Taxe foncière non bâtie (TFNB) 65,29 %
 - * Taxe d'habitation (TH) 15,52 %

Fait et délibéré, le 23 avril 2026
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Christian BEGUET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Fixation du taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026

Date de transmission de l'acte : 28/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/04/2026

Numéro de l'acte : DEL20260416R (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260423-DEL20260416R-DE

Date de décision : 23/04/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité

Nombre de membres :

Séance du 23 avril 2026

En exercice : 15

Présents : 12

N° 2026/04/17

Votants : 15

Pouvoir : 03

Convocation : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire.

Présents : Christian Beguet – Agnès Lethenet – Thierry Juillard – Bertrand Ricard - Nathaly Arnol – Marjolaine Duprat – Elvis Lempereur – Pauline Beguet – Jean-Marie Chassagne – Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert – François Villaret

Excusés : Céline Descollonges (pouvoir à Thierry Juillard) – Juliet Gordillo (pouvoir à Bertrand Ricard) Laurie Vagnat (pouvoir à Agnès Lethenet)

Absent :

Secrétaire de séance : F Villaret

**OBJET : Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
* renouvellement adhésion de la commune**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021/03/03 du 19 mars 2021 décidant de renouveler l'adhésion de la commune de Messimy-sur-Saône au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour la durée du mandat 2020 – 2026,

Où l'exposé de Monsieur le Maire présentant le fonctionnement du Fonds de Solidarité pour le Logement, avec les différents partenaires associés au financement, et la possibilité pour les communes de participer au financement par le biais d'une contribution volontaire, fixée à ce jour, à 0,30 € par habitant,

Considérant le renouvellement général du conseil municipal,

Considérant l'aspect social et le caractère solidaire du fonds de solidarité pour le logement,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DECIDE** de renouveler l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement pour la durée du mandat.
- **APPROUVE** le versement de la contribution volontaire fixée à ce jour à 0,30 € par habitant.

Fait et délibéré, le 23 avril 2026

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Christian BEGUET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) : renouvellement adhésion de la commune

Date de transmission de l'acte : 28/04/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 28/04/2026

Numéro de l'acte : DEL20260417 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260423-DEL20260417-DE

Date de décision : 23/04/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Nombre de membres :

Séance du 23 avril 2026

En exercice : 15

Présents : 12

N° 2026/04/18

Votants : 15

Pouvoir : 03

Convocation : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire.

Présents : Christian Beguet – Agnès Lethenet – Thierry Juillard – Bertrand Ricard - Nathaly Arnol – Marjolaine Duprat – Elvis Lempereur – Pauline Beguet – Jean-Marie Chassagne – Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert – François Villaret

Excusés : Céline Descollonges (pouvoir à Thierry Juillard) – Juliet Gordillo (pouvoir à Bertrand Ricard) Laurie Vagnat (pouvoir à Agnès Lethenet)

Absent :

Secrétaire de séance : F Villaret

**OBJET : Liste de présentation en vue de la constitution de la Commission
Communale des Impôts Directs**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1650,

Vu le courrier de la Direction départementale des finances publiques de l'Ain en date du 30 mars 2026,

Vu le renouvellement général du conseil municipal intervenu le 15 mars 2026, et le délai de deux mois imparti pour la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs,

Considérant que les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DRESSE** la liste de présentation de contribuables comportant dix-neuf noms.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la liste annexée à la présente délibération à la Direction départementale des finances publiques de l'Ain, pour lui permettre de procéder à la désignation des six commissaires titulaires et des six commissaires suppléants appelés à siéger dans la nouvelle commission communale des impôts directs.

Fait et délibéré, le 23 avril 2026
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Christian BEGUET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Liste de présentation en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Date de transmission de l'acte : 28/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/04/2026

Numéro de l'acte : DEL20260418 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260428-DEL20260418-DE

Date de décision : 28/04/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Nombre de membres :

Séance du 23 avril 2026

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Pouvoir : 03

Convocation : 17 avril 2026

N° 2026/04/19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian BEGUET, Maire.

Présents : Christian Beguet – Agnès Lethenet – Thierry Juillard – Bertrand Ricard - Nathaly Arnol – Marjolaine Duprat – Elvis Lempereur – Pauline Beguet – Jean-Marie Chassagne – Jean-Marc Gimaret – Fabienne Imbert – François Villaret

Excusés : Céline Descollonges (pouvoir à Thierry Juillard) – Juliet Gordillo (pouvoir à Bertrand Ricard) Laurie Vagnat (pouvoir à Agnès Lethenet)

Absent :

Secrétaire de séance : F Villaret

OBJET : Désignation d'un représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2026/04/14/05 du 14 avril 2026 de la Communauté de Communes Val de Saône Centre portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Vu que cette commission est composée de 15 membres, soit un représentant par commune,

Considérant que la commune doit désigner son représentant au sein de cette commission,

Vu la candidature de Monsieur Christian BEGUET,

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le dépouillement du vote donne le résultat ci-après :

Nombre bulletins	15
Bulletin nul	0
Bulletin blanc	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
Christian BEGUET	14

Monsieur Christian BEGUET est désigné comme représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Fait et délibéré, le 23 avril 2026
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Christian BEGUET



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Désignation d'un représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Date de transmission de l'acte : 28/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 28/04/2026

Numéro de l'acte : DEL20260419 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20260423-DEL20260419-DE

Date de décision : 23/04/2026

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite